



Nice, le 11 septembre 2014

Mesdames, Messieurs les président(es) de club et DTE d'OBL,

Nous vous rappelons ici la décision prise par l'assemblée générale du 22 mars 2014 :

- **Date de début de validité de la licence 2015 : 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour les nouveaux adhérents.**

**La licence « automne » n'est pas reconduite.**

Ce produit avait été proposé dans le cadre de la rénovation des licences, mais plus particulièrement pour assurer la transition 2012-2013 des contrats d'assurances qui arrivaient à échéance au 31 décembre 2012.

**La licence 15 mois est donc à nouveau proposée :** à compter du 1<sup>er</sup> octobre, les personnes n'ayant pas souscrit de licence **annuelle** en 2014 pourront souscrire la licence 2015 (dont la fin de validité sera le 31 décembre 2015).

Attention : les formulaires papier destinés aux clubs font apparaître les tarifs « automne » du fait qu'ils ont été imprimés avant cette décision.

Vous ne devez pas proposer ces tarifs à vos adhérents. Toute licence au « tarif automne » sera retournée par le secrétariat.

D'un point de vue pratique, la licence 2015 sera dans un premier temps accessible en ligne (à l'adresse <https://intranet.ffvl.fr>). Le fichier sera téléchargeable par le responsable sur l'intranet des structures.

Dans un deuxième temps, les formulaires papier seront envoyés aux structures qui en feront la demande. Si vous souhaitez recevoir des formulaires, merci d'envoyer un mail à [licences@ffvl.fr](mailto:licences@ffvl.fr), avec la quantité demandée et les coordonnées postales d'expédition en précisant bien s'il s'agit de formulaires 2014 pour les derniers mois de l'année => pour les titres de participation (stages), ou bien de 2015.

#### **Quelques points de rappel très importants concernant les licences papier**

et qui éviteront des temps de traitement très longs (pour information : toute licence non conforme est renvoyée au licencié ou bien à la structure, pour mise aux normes, et durant cette période le licencié n'est pas assuré) :

#### ***Licences loisir :***

- les licences doivent être délivrées sur le formulaire de l'année en cours (l'utilisation d'un formulaire d'une année antérieure implique le renvoi systématique de la licence),
- l'indication de la structure qui délivre la licence est indispensable,



- la signature de l'encadré du certificat médical est obligatoire pour tous les types de licences, (exception faite des stages 6 jours kite),
- le choix de cotisations + assurances est à cocher,
- les signatures de la licence **et** du chèque sont obligatoires,
- les montants portés sur la licence et sur le chèque doivent être identiques.

Pour information : les licences expédiées avec un chèque global sont mises en attente si l'une d'entre elles n'est pas conforme... donc merci de bien vérifier **TOUTES** les licences.

Pour les mineurs : la vérification des certificats médicaux et des autorisations parentales sont obligatoires par les responsables de structures.

### *Licences compétition :*

Idem points ci-dessus +

- envoi avec la licence du certificat médical attestant l'aptitude à la pratique xxxxx **en compétition** et datant de moins d'un an.

Pour les mineurs :

- kite/CV/Boom : [certificat médical](#) + [autorisation parentale](#) + [autorisation contrôle anti dopage](#)
- Parapente/Delta/Speed riding : [demande de surclassement à envoyer](#)

En vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Bons vols et bon vent,

Le service Licences

Bettina et Laure / 04.97.03.82.88

